



JUSTICE POUR JOSÉ ADRIÁN, ENFANT BATTU PAR LA POLICE AU MEXIQUE

Pétition adressée à **Mauricio Vila Dosal,**
Gouverneur de l'État du Yucatán

À envoyer à

Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19

Monsieur Mauricio Vila Dosal,

José Adrián n'avait que 14 ans en février 2016, lorsque la police l'a arrêté arbitrairement sur le chemin de son école dans un quartier de Chemax, dans l'État du Yucatán. Sans explication, les agents l'ont battu et emmené au poste de police où il a été torturé. José Adrián est d'origine maya. Au Mexique, comme dans de nombreux endroits du monde, les populations autochtones sont victimes de maintes formes de discrimination. Aussi, il souffre d'un handicap auditif qui l'a empêché de communiquer correctement durant son calvaire. Pour le faire sortir de prison, sa famille a dû s'acquitter d'une amende qu'ils n'avaient pas les moyens de payer. Les agents de police restent à ce jour impunis.

Monsieur le Gouverneur, nous vous demandons de :

- accorder à José Adrián et sa famille des réparations adéquates ;
- mener une enquête exhaustive sur l'affaire de José Adrián et traduire en justice les fonctionnaires soupçonnés d'être responsables des violences ;
- exiger que la police de l'État du Yucatán mette fin aux détentions arbitraires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma très haute considération,

| | NOM, PRÉNOM | VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL* | SIGNATURE |
|----|-------------|---------------------------------|-----------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |
| 6 | | | |
| 7 | | | |
| 8 | | | |
| 9 | | | |
| 10 | | | |

* en donnant votre adresse courriel vous acceptez de recevoir des informations de la part d'Amnesty International France. Si vous ne le souhaitez pas merci d'indiquer seulement votre ville et code postal. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.